



Carte agent immobilier - conseil en investissements étrangers

Par **victor_pages**, le **23/05/2011 à 18:37**

Bonjour,rrnJ'envisage la création d'une structure de conseil en investissement immobilier locatif à l'étranger (USA). Je vois cette activité comme celle d'un apporteur d'affaire qui met en relation des acheteurs français et des vendeurs/partenaires américains. Pour cette mise en relation, je souhaite facturer une commission.rrnCe type d'activité exige-t-elle que j'obtienne une carte d'agent immobilier?rrnMerci par avance pour vos réponses / conseils.rrnBien cordialement,rnVP

Par **edith1034**, le **23/05/2011 à 19:24**

SI VOUS ÊTES EN france ouirrrnvous pouvez aussi être agent commercial d'une structure étrangèrernpour tout savoirrrnhttp://www.fbIs.net/agentcommercialoi.htm

Par **amajuris**, le **23/05/2011 à 19:51**

décidément edith1034 est incollable !